

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 07/12/2022.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 24 délégués n° ordre 2022-23 Présents : 21 votants : 21
--

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs J.P. GENTILLET, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**8 présents**).

Pour les suppléants :

Madame Nathalie BUGER remplaçait M. Christian LAFOUGÈRE, Messieurs Alain MOULUCOU remplaçait M. Alain PALADIN, Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, Jean-Marie BOE remplaçait M. Jean-Marc LLORCA (**4 présents**).

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Isabelle SALIS, Messieurs Joël CHRETIEN, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (**5 présents**).

Pour les suppléants :

Madame Laurence BENLLOCH remplaçait M. Robert LINOSSIER, Messieurs Pascal LEGENDRE remplaçait M^{me} Paulette LABORDE, Alain POLO remplaçait M^{me} Valérie TONIN, Dominique HANROT remplaçait Frédéric SANCHEZ (**4 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON, Messieurs Alain PALADIN, Christian LAFOUGERE.

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Dominique BOTTEON, Messieurs Christophe BESSIERES, Jean Louis MOLINIE, Lionel LABARTHE.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Mme Aurélie CERZUELA : Chargée de communication – Coordinatrice de la communication des services

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20221213-DL2022_23-DE
Reçu le 16/12/2022

N° ordre : 2022-23 Tarifs Redevance Spéciale 2023

M. le Président rappelle que par délibération n°2017-41 le règlement intérieur de la redevance spéciale a été validé et que par délibération n°2021-029 les tarifs applicables à l'année 2022 ont été votés.

Pour l'année 2023, et en conservant les seuils d'assujettissement (771 litres/semaine) et d'exclusion du service public de collecte et traitement (26 000 litres / semaine),

Il est proposé les tarifs suivants :

- Abonnement 260 € / an
- Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0.043 €/litre

Il est rappelé :

- que la redevance n'est pas assujettie à la TVA ;
- que le montant de la redevance spéciale est diminué du montant de la TEOM de l'année précédente pour les redevables qui en font la demande conformément au règlement de redevance spéciale.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Abonnement de 260 €/an à payer à la signature de la convention. En cas de reconduction, le tarif d'abonnement sera voté annuellement et pourra être révisé.
- Formule de calcul mensuel : (volume mensuel collecté (cf assiette de facturation de la convention) x prix au litre (cf tarif unitaire)) – (TEOM_{n-1} / 12).

Entendu le rapport de présentation,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-41 du 14/12/2017 approuvant le règlement intérieur de la redevance spéciale,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1** : Décide de fixer pour l'année 2023 les tarifs applicables à la redevance spéciale comme suit :
 - o Abonnement : 260 €/an
 - o Tarifs unitaires pour les déchets résiduels : 0.043 €/l, ces tarifs sont applicables pour 2023.
- **Article 2** : Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication : 26/12/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

AR Prefecture

047-200020550-20221213-DL2022_23-DE
Reçu le 16/12/2022